

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil vingt, le trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 15

Absents : 6

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 24/02/2020

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Pierre BRETON, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. François FOUCQUART, M. Bernard FRACHON, Mme Monique GAUDRON, M. Jacques GRILLOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI

Absents excusés :

M. Roger BALLET a donné pouvoir à M. François FOUCQUART

M. Thomas CHANET a donné pouvoir à Mme Monique GAUDRON

Mme Sandrine GAUCHET a donné pouvoir à Mme Chrystel MEULLE

Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à Mme Chantal MARTELIN

M. Jacques HEDIN a donné pouvoir à M. Gilles CAMPY

Absent : M. Christophe PITEL

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

n° 2020-03-01

Objet : Numérisation, indexation et intégration des registres d'état civil

Le Maire,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'accord cadre de fournitures courantes et de services conclu le 30/06/2017 entre le SIDEC du Jura et la SARL Numérize, relatif à la numérisation des actes, l'intégration et la conservation des registres d'état civil, et en particulier la mise au point du marché portant sur la facturation des services à chaque collectivité adhérente au SIDEC et bénéficiaire des prestations,

Considérant l'intérêt de la Commune à numériser ses actes d'état civil,

EXPOSE

Qu'afin d'améliorer la conservation des registres en réduisant la manipulation de ces derniers, et le service rendu aux usagers en facilitant la délivrance des actes, le SIDEC propose aux communes adhérentes la numérisation de leurs registres d'état civil,

Que pour ce faire le SIDEC a adhéré à un groupement de commande coordonné par le SICTIAM (Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisés des Alpes Méditerranée).

Que suite à l'appel d'offres réalisé par ce dernier, la Société NUMERIZE a été retenue pour les lots 1 et 2 relatifs à la numérisation et l'indexation des registres d'état civil pour un coût de 0,40 € TTC par acte.

Que les actes d'état civil seront ensuite intégrés dans le logiciel métier de la Commune par le SIDEC pour un coût de 920 €, équivalent à 4 MADS (Mise à Disposition des Services).

PROPOSE en conséquence de procéder à la numérisation, l'indexation puis l'intégration des actes des registre d'état civil.

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le



ID : 039-200086395-20200303-2020_03_01-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la numération et l'indexation des actes d'état civil pour un coût de 0,40 € par acte qui sera réglé directement à la société NUMERIZE dans les conditions de l'accord-cadre susvisé ;
- **APPROUVE** la mise à disposition de service du SIDEC ci-jointe pour l'intégration des actes numérisés dans le logiciel métier pour un coût de 920 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire, y compris les bons de commande ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire
Bernard FRACHON

Délibération transmise
à la préfecture le 04/03/2020

